

442418

■***

NOTE (BIO (79)146) AUX BUREAUX NATIONAUX
C.C. AUX MEMBRES DU GROUPE, A M. BURGHARDT, DG I, ET
A M. LECONTE, DG VIII

432
420.43

■***

RENDEZ-VOUS DE MIDI (KLAUS VAN DER PAS)

■-----

LES SUJETS QUI ONT ETE TRAITES LORS DE NOTRE RENDEZ-VOUS DE CE
JOUR SONT LES SUIVANTS :

1. EXPERIENCES DE SURETE DES REACTEURS DANS LE COMPLEXE ESSOR (IP 93).
2. SIGNATURE D'UNE CONVENTION DE FINANCEMENT POUR LA CONSTRUCTION ROUTIERE EN SIERRA LEONE POUR UN MONTANT DE 10 MILLIONS D'UCE (IP 85).
3. PARAPHE D'UN ACCORD DE PECHE ENTRE LA COMMUNAUTE ET LE SENEGAL (IP 94).
4. DECONSOLIDATION AU GATT DU NIVEAU DE PROTECTION COMMUNAUTAIRE CONTRE LES IMPORTATIONS DE MANIOC (BIO (79) 147).
5. EN REPONSE A DES QUESTIONS DE LA PRESSE FAISANT ETAT D'UNE PRISE DE POSITION DE LA PRESIDENCE FRANCAISE, A LA SUITE DU TELEGRAMME ENVOYE PAR M. CHEYSSON A M. N'KOMO LE 16 AVRIL, POSITION REPRISE PAR UNE DEPECHE AFP DE PARIS, SELON LAQUELLE LA PRESIDENCE FRANCAISE CONTESTERAIT LE ROLE ET LES COMPETENCES DE LA COMMISSION SUR DES SUJETS POLITIQUES, LE PORTE-PAROLE A FAIT LA REPONSE SUIVANTE, QUI EST VOTRE LIGNE DE CONDUITE :



''1. D'ABORD, SUR UN PLAN GENERAL, LA COMMISSION EST UN ORGANE POLITIQUE QUI PREND ET QUI A TOUJOURS PRIS DES POSITIONS INHERENTES A SON ROLE.

2. JE VOUS CONFIRME PAR AILLEURS, EN CE QUI CONCERNE LE TELEGRAMME EN QUESTION, QUE LES MEMBRES DE LA COMMISSION RESPONSABLES DES RELATIONS AVEC LES PAYS TIERS ONT L'HABITUDE DE REAGIR DE LEUR PROPRE INITIATIVE LORSQU'UN EVENEMENT SURVENU DANS UN PAYS TIERS DONT ILS ONT LA RESPONSABILITE, PARAIT LE MERITER.''

AMITIES,
M. SANTARELLI COMEUR, 13.00
NNNN

NNNN

VAN DER PAS GPP B. 1/4 2205 30.4.79 X X

M. SANTARELLI